

**Ecole Régionale des Beaux-Arts - Programme d'équipement 2000 - Demande de subvention**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Direction Régionale des Affaires Culturelles est en mesure d'allouer à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts de Besançon, au titre de l'exercice en cours, une subvention d'équipement. Cette subvention est destinée à permettre des investissements en matériels dans divers ateliers techniques notamment dans le secteur de l'infographie et du multimédia où l'extension des équipements reste en deçà des besoins croissants, et celui de la sculpture, en complément du projet d'installation d'un plateau technique permettant de diversifier les approches du travail de volume.

Ces équipements sont indispensables pour maintenir le niveau voulu d'enseignement et de pratique.

La participation de la Ville correspond au budget d'investissement de l'école pour l'exercice en cours.

Ce programme d'équipement proposé pour l'année 2000 serait le suivant :

Infographie / Multimédia	65 200 F
Vidéo / Son	75 800 F
Photo	8 700 F
Sculpture / Volume	58 800 F
Bibliothèque	5 500 F
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>214 000 F</b>

Il pourrait être financé comme suit :

Ville de Besançon (BP 2000)	107 000 F
DRAC Franche-Comté	107 000 F

Aussi, le Conseil Municipal est invité à :

- décider de la réalisation de ce programme d'équipement,

- autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la DRAC cette participation qui sera encaissée en recettes sur le chapitre 90. 23.1311.509.49000 et réaffectée en dépenses sur le chapitre 90.23.2188.509.49000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 23 mai 2000.*